



Luxembourg, le 23 avril 2019

Circulaire n° 3696

Circulaire

aux administrations communales, aux syndicats de communes et
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Concerne : Mise en berne des drapeaux

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Sur demande de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, j'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite du décès de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, le gouvernement a proclamé le deuil national à observer jusqu'à samedi, le 4 mai 2019 à 18 heures.

Durant cette période, les administrations communales sont priées de mettre en berne les drapeaux sur les bâtiments et les lieux publics

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding